



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25146231

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

07 NOV. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0417 180 271**

Nom

(en entier) : **VENS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue Léopold III, 28 - 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Après avoir délibéré, l'assemblée prend acte de la résolution suivante :

L'assemblée générale extraordinaire de la SRL VENS qui s'est tenue le 24 octobre 2025 au siège social de la société, a décidé à l'unanimité de valider le transfert du siège social du Avenue Léopold III, 28 - 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE vers :

Rue de Bascoup, 337
7170 LA HESTRE

Cette disposition a été prise par décision unanime des associés et prendra effet à partir du 19 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demande la parole, l'assemblée est clôturée à 15 heures 30.

Dont procès-verbal, fait et dressé en lieu et date identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

L'Administrateur,
VENS Jean

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).